



PV excès de vitesse avec nom erroné

Par **FL911**, le **06/11/2024** à **10:46**

Bonjour,

J'ai loué un véhicule à une enseigne de location, sachant qu'ils ont mal orthographié mon nom pour 3 lettres, ils ont remplacé deux "n" par deux "m" et un "e" par un "a".

J'ai reçu un mail de l'ANTAI, au début j'ai cru que c'était un faux mail, mais en le lisant la date de l'infraction correspond bien à la date de location du véhicule, et le nom indiqué est celui erroné par le loueur de véhicule.

On me demande de cliquer sur un lien si je suis bien la personne mentionnée, du coup je n'ai pas cliqué vu que le nom n'est pas le bon.

Ce lien redirige vers le site : <https://www.usagers.antai.gouv.fr/consultationdocument/>

On m'indique qu'au bout de 7j le PV sera envoyé par voie postale à l'adresse qui figure sur la carte de grise, qui n'est pas mon adresse puisque ce n'est pas mon véhicule, le loueur communiquera t'il mon adresse à l'ANTAI ?

Que puis je faire ? Est ce que je peux demander l'annulation du PV pour vice de forme vu que le nom est erroné ?

Si "oui" comment faut-il procéder, est ce que je clique sur le lien, ou bien j'attends de recevoir le PV par courrier dans ma boîte aux lettres ?

Je vous remercie.

Cordialement,

Par **amajuris**, le **09/11/2024** à **15:20**

bonjour,

avis personnel, il s'agit d'une erreur de plume et non d'un vice de forme.

le loueur de véhicule va déclarer qui était le conducteur et vous allez recevoir la contravention.

salutations